

SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS DE LOGEMENT (SIAD) MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

UN SEUL DOSSIER POUR TOUS LES BAILLEURS HLM DE LA MANCHE

En viqueur à partir du 2ème semestre 2025

DE LA DEMANDE À L'ATTRIBUTION DE LOGEMENT : LE CIRCUIT

1 Dépôt de la demande de logement (à renouveler chaque année)



Dossier à compléter sur Internet* ou à récupérer chez un partenaire du SIAD (voir p.4) * www.demandelogement50.fr



Pièce d'identité ou titre de séjour



Avis d'imposition d'il y a 2 ans



Justificatifs de situation (si possible)



Enregistrement

- en ligne
- à un quichet
- chez un bailleur





Attestation d'enregistrement et numéro unique de dossier

2 Un logement disponible : 3 candidats sélectionnés



Un logement est libre



Analyse du logement



Analyse des dossiers selon les critères (composition familiale, revenus, situation...), des candidats avec

une demande active

3 candidats sélectionnés







Nouveauté : La cotation de la demande

Une note est attribuée à votre dossier en fonction de votre profil et de votre situation (voir p.2) qui :

- vous aide à situer votre demande par rapport aux demandes similaires
- aide pour choisir les candidats et attribuer le logement

Un grand nombre de points n'implique pas une sélection automatique comme candidat.

3 Passage en commission et décision de la commission



Commission d'attribution des logements du bailleur social





Décision:

- Attribution du logement à un ou plusieurs candidats
- Non attribution du logement ou rejet de la demande

4 Proposition et attribution du logement









Le candidat accepte



Attribution Si le candidat refuse, le logement est proposé au candidat n°2

Les candidats sont classés. Le logement est proposé au candidat n°1

LA GRILLE DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Applicable sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie

- Ces critères et points s'appliquent à toutes les demandes pour habiter sur le territoire de la communauté d'agglomération (1ère demande ou habitant déjà un logement HLM)
- · Le calcul est automatique à l'enregistrement du dossier
- Le nombre de points peut changer à chaque modification du dossier
- La cotation et la position par rapport aux autres demandes est consultable sur votre dossier en ligne: www.demandelogement50.fr ou auprès d'un lieu d'accueil / conseil du SIAD (voir p.4)



• Si vous êtes concerné par un critère, joindre les justificatifs

	Informations générales	Points
1	Reconnu(e) prioritaire au titre du Droit au Logement Opposable (DALO)	+1 000
2	Reconnu(e) en situation de handicap ou ayant à charge un membre de la famille en situation de handicap	+110
3	Travail sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie	+10
4	Travail dans la commune où le logement est recherché	+10

	Composition du foyer	Points
5	Tous les membres du foyer ont moins de 30 ans	+5
6	Parent isolé(e) (élève seul(e) ses enfants)	+10
7	Attente d'un enfant dans un logement trop petit	+10
8	En situation de divorce ou de séparation	+10

	Situation professionnelle	Points
9	Reprise d'activité après une période de chômage de longue durée	+100
10	Travail avec des ressources faibles	+10
11	Étudiant, apprenti, en CDD ou en intérim	+10

	Situation actuelle	Points
12	Sortie d'un appartement thérapeutique	+100
13	Hébergement ou logement temporairement dans un établissement ou un logement de transition	+105
14	Logement reconnu indigne	+110
15	Victime de violences intrafamiliales ou de viol à domicile ou à ses abords	+110
16	Sortie de la prostitution ou victime de proxénétisme ou de traite des êtres humains	+110
17	Cumul de plusieurs difficultés : mal-logement ou situation défavorisée et difficultés financières et/ou d'insertion sociale	+110
18	Sans logement ou hébergement par des tiers	+110
19	Menace d'expulsion sans solution de relogement	+100
20	Suivi(e) par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)	+105
21	Logement suroccupé ou non décent avec au moins un enfant mineur	+110
22	Plus de 40 % des ressources sont consacrées au loyer et charges du logement	+5
23	Logement bientôt repris ou mis en vente par son propriétaire	+5
24	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	+10
25	Logement éloigné du lieu de travail ou changement de lieu de travail	+5
26	Logement en situation de suroccupation (non cumulable avec « Logement suroccupé ou non décent avec au moins un mineur »)	+5

LE SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS DE LOGEMENT (SIAD)

Un réseau de partenaires à votre écoute en :

- Point d'information, pour avoir plus de renseignements
- Lieu d'accueil / conseil, pour vous accompagner dans votre démarche

AVRANCHES

CCAS (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 79 39 40

Mairie de Saint-Martin des-Champs (Point d'information) 02 33 79 01 31

Antenne Manche Habitat (Lieu d'accueil / conseil)
02 33 58 67 37

BARENTON

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 59 45 10

BRECEY

CCAS (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 91 31 90

BUAIS-LES-MONTS

Mairie (Point d'information) 02 33 59 41 15

CUVES

Mairie (Point d'information) 02 33 48 74 15

DUCEY-LES CHERIS

Mairie de Ducey (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 48 50 52

GER

Mairie (Point d'information) 02 33 59 06 07

GRANDPARIGNY

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 49 14 15

ISIGNY-LE-BUAT

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 89 20 30

LE MESNILLARD

Mairie (Point d'information) 02 33 49 00 25

LE TEILLEUL

Mairie (Point d'information) 02 33 59 40 05

LE VAL-SAINT-PERE

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 58 28 39

LES LOGES-MARCHIS

Mairie (Point d'information) 02 33 49 02 64

MORTAIN-BOCAGE

Mairie de Mortain (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 79 30 30

PONTORSON

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 60 00 18

ROMAGNY FONTENAY

Mairie de Romagny (*Point d'information*) 02 33 59 01 81

SAINT-JEAN-LE-THOMAS

Mairie (Point d'information) 02 33 48 86 09

SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 59 44 03

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

CCAS (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 79 38 78

SAINT-JAMES

CCAS (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 89 62 05

SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 58 73 42

SOURDEVAL

Mairie (Lieu d'accueil / conseil) 02 33 79 35 55

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS :

Enregistrement des dossiers : www.demandelogement50.fr

Communauté d'agglomération : www.msm-normandie.fr (rubrique habitat)





02 99 40 02 20





02 33 45 11 47

